

AVIS

RUR.25.0830.AV-Nature

Demande (selon la procédure d'urgence) émanant du Centre hospitalier Neurologique William Lennox pour la destruction de 4 dômes de fourmis rousses (*Formica rufa*) se trouvant dans l'emprise des travaux des futurs parkings du Centre hospitalier à Ottignies-Louvain-la-Neuve

Avis adopté le 24/06/2025

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 24/06/2025
Références : DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2025 : 7642

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 10 jours (**procédure d'urgence**)
Préparation de l'avis : Visioconférence du 24 juin 2025

AVIS

Après un examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 24 juin 2025, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" (PRSN) **accepte** que soit accordée la dérogation demandée au vu du motif d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique. Le PRSN reconnaît en outre que l'installation récente des quatre fourmilières était imprévisible et justifie d'intervenir urgemment, leur maintien étant incompatible avec l'implantation du futur parking dont le chantier débutera à la mi-août 2025.

Sans attendre un stade de construction plus avancé des quatre fourmilières visées par la demande, celles-ci feront au plus vite l'objet, dans la mesure du possible et en concertation avec le Service extérieur du DNF, d'une tentative de déplacement dans un endroit propice en dehors de l'emprise des travaux. Le PRSN est conscient que la période n'est pas idéale mais attendre le début du printemps n'est pas envisageable et il s'agit de sauvegarder un maximum d'individus en les sortant de la zone à risque.

Enfin, il va de soi que les 16 autres dômes recensés dans le Bois de Lauzelle seront conservés intacts.



Marc DUFRÊNE
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »